



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/68
15 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

Lettre datée du 6 février 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre au nom de l'Union européenne une déclaration publiée le 5 février 1996 par la Présidence de l'Union au sujet du trafic de drogue et de la criminalité organisée.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser cette déclaration, accompagnée de la teneur de la présente lettre, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Contrôle international des drogues".

Le Représentant permanent

(Signé) F. Paolo FULCI

Annexe

DÉCLARATION CONCERNANT L'ENGAGEMENT PRIS PAR LE MEXIQUE DE
LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE, PUBLIÉE LE 5 FÉVRIER 1996
À ROME PAR LA PRÉSIDENTE DE L'UNION EUROPÉENNE

[Original : anglais/français]

En considération des efforts du Gouvernement mexicain dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, l'Union européenne souhaite exprimer son soutien à l'engagement des autorités mexicaines dans la poursuite de cette politique.

Les pays associés d'Europe centrale et orientale et les pays associés, Chypre et Malte, se joignent à cette déclaration.
